

Comment l'Union européenne peut-elle contribuer à créer un environnement favorable afin que les entreprises, les sociétés et les start-up créent des emplois?

2013/2176(INI) - 15/04/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 360 voix pour, 249 voix contre et 13 abstentions, une résolution intitulée "Comment l'Union européenne peut-elle contribuer à créer un environnement favorable afin que les entreprises, les sociétés et les start-up créent des emplois?"

Le Parlement rappelle que les PME constituent le pilier de l'économie européenne et qu'elles offrent un vaste potentiel sur le plan de la création d'emplois, puisqu'elles sont à l'origine de 85% des nouveaux emplois créés. Il rappelle également que 20,7 millions de PME représentent plus de 67% des emplois du secteur privé dans l'UE, dont 30% au sein de micro-entreprises.

Le Parlement constate par ailleurs que la jeune génération de l'Europe est la mieux instruite de toute l'histoire, et que les États membres ont investi des sommes énormes dans l'enseignement et la formation, mais que **les jeunes Européens sont largement exclus du marché du travail** tandis qu'ils se battent pour des emplois temporaires et sous-payés.

Sachant que le marché unique et le potentiel européen en ressources humaines peuvent jouer un rôle clé dans la réalisation **des objectifs en matière d'emploi d'Europe 2020**, le Parlement appelle aux recommandations fondamentales suivantes en vue de contribuer à la création d'un environnement favorable à l'emploi grâce à la création d'entreprises et de PME:

- **réduire les charges** : le Parlement invite la Commission et les États membres à intervenir rapidement et de manière ambitieuse afin de **réduire les charges imposées aux PME** par la réglementation, tout en veillant à ce que toute proposition de solution soit fondée sur des éléments probants, respecte les principes de santé et de sécurité, et se conforme à l'article 9 du traité FUE;
- **favoriser l'écologie et l'innovation** : le Parlement invite la Commission et les États membres à exploiter pleinement le potentiel de création d'emplois de **l'économie verte** en élaborant une stratégie de renouveau de l'industrie pour une Europe durable ("*Renaissance of Industry for a Sustainable Europe*", RISE) qui vise à favoriser l'innovation technologique, commerciale et sociale en vue d'une troisième révolution industrielle passant par une offensive de modernisation à faible intensité de carbone. Il affirme que la stratégie RISE devrait donner naissance à de nouveaux marchés, à de nouveaux modèles économiques et à des entrepreneurs créatifs, à de nouveaux emplois et à un travail décent, et qu'elle devrait produire un renouveau industriel caractérisé par le dynamisme économique, la confiance et la compétitivité;
- **favoriser les micro-entreprises** : le Parlement se rallie à la position de la Commission qui propose d'exclure les micro-entreprises du champ d'application des futurs textes législatifs proposés, sauf nécessité pour ces dernières;
- **mieux informer les entreprises** : le Parlement invite la Commission à s'assurer que les organisations nationales de PME, au sein du réseau de représentants des PME créé récemment et de l'assemblée des PME, soient dûment informées des initiatives et propositions de l'Union. Il insiste, dans ce contexte, sur le rôle tout aussi important des centres d'information européens;
- **apprendre de nouvelles langues** : le Parlement invite les États membres à encourager l'apprentissage des langues par l'apprentissage tout au long de la vie (formation professionnelle)

pour les salariés des PME et des micro-entités, afin de renforcer l'accès et la participation de ces entreprises au marché unique;

- **accéder aux fonds de l'UE** : le Parlement demande à la Commission de garantir aux PME un accès simplifié aux fonds structurels, notamment en assouplissant les exigences applicables aux projets préfinancés, en réduisant les obligations de cofinancement, en ciblant mieux les différentes catégories de PME, en comblant le déficit de financement entre les cycles d'appel et en soutenant le renforcement des capacités pour le financement des PME.

La résolution demande également que : i) l'on évalue mieux l'incidence de la réglementation future et existante sur les PME et la compétitivité en général; ii) l'on concrétise l'objectif prévu par le "Small Business Act", de rendre possible la création d'une entreprise en 48 heures au maximum ; iii) l'on réponde à toute incidence négative observée de la législation de l'Union sur les entreprises et sur leur capacité à créer des emplois, en particulier en ce qui concerne le manque de connaissances, la perception globale et l'absence de soutien pour l'application pratique de ladite législation.

La Commission est également appelée à: i) améliorer la circulation des informations destinées aux PME; ii) vérifier que toute législation a les effets escomptés sur l'emploi; iii) soutenir le travail indépendant, éventuellement au niveau transfrontalier et en particulier chez les femmes et les jeunes, en créant un environnement et en mettant en place un système de protection sociale adaptée ; iv) répondre à toute incidence négative observée de la législation de l'Union sur les entreprises; v) identifier les domaines où subsistent des incohérences ou des mesures inefficaces qui affectent les possibilités d'emploi.

Dans un amendement adopté en Plénière, les députés mettent en avant la tendance récente des entreprises à **rapatrier leur production et leurs services vers l'Europe** et les possibilités qui en résultent en matière de création d'emplois. Ils estiment que **la relocalisation des emplois devrait être favorisée par un soutien**, notamment par l'instauration de "guichets uniques", afin de les aider à tirer parti des occasions qu'offre la relocalisation.

Des initiatives sont en outre attendues pour exploiter pleinement les sources de financement européennes, notamment le FSE, le FEDER, COSME, Horizon 2020 et Erasmus+, afin de promouvoir une culture d'entreprise, notamment chez les femmes et les jeunes et de **renforcer les compétences entrepreneuriales au sein des programmes scolaires**.

La résolution évoque par ailleurs les points suivants :

Création d'emplois : pour favoriser l'emploi, les États membres devraient mettre en place, avec le concours de l'Union européenne, les réformes nécessaires pour répondre aux besoins en compétences et en qualifications, à l'esprit d'entreprise, aux changements démographiques, à l'accès au marché, aux finances, au marché du travail, aux droits au travail, aux coûts administratifs et à meilleure réglementation. Le Parlement met notamment en avant le potentiel en matière d'emploi de **l'économie verte** qui, selon les estimations de la Commission, pourrait créer 5 millions d'emplois d'ici à 2020 ainsi que la nécessité de prévoir des **dispositions-cadres flexibles** pour promouvoir l'esprit d'entreprise et l'emploi indépendant.

Compétences : le Parlement insiste pour que les systèmes d'enseignement et de formation soient mieux adaptés aux compétences recherchées par les entreprises (dans le domaine des TIC, des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, en particulier).

Esprit d'entreprise : soulignant que la croissance des PME est liée à l'esprit d'entreprise et que les start-up et le travail indépendant créent des possibilités d'emploi et des services solides, le Parlement préconise que les États membres soient encouragés à promouvoir l'esprit d'entreprise et les compétences. À cet effet, il attire l'attention sur le fait que les travailleurs de nombreuses entreprises européennes confrontées à une menace de fermeture **en deviennent propriétaires**, notamment par le biais de sociétés coopératives. Il

demande l'examen de nouvelles lignes de soutien éventuelles par le biais du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation et de la BEI dans ce domaine. Il s'inquiète parallèlement du phénomène grandissant des **faux emplois indépendants** dans l'Union et appelle à de plus nombreuses inspections du travail pour y remédier.

Aspects financiers et fiscalité : le Parlement observe que le prêt bancaire reste la source de financement la plus fréquemment utilisée en Europe mais que de nouvelles formes de financement devraient être favorisées pour le financement d'une jeune entreprise, telles que le financement participatif, les investisseurs providentiels ("*business angels*") pour PME, le crédit entre pairs, le microcrédit, des agences de microcrédit facilement accessibles et d'autres instruments parallèles. La Plénière n'a toutefois pas retenu la position de sa commission au fond qui demandait une meilleure coordination des systèmes d'imposition des sociétés dans l'Union par l'instauration d'une base d'imposition harmonisée complétée par des mesures de lutte contre l'évasion fiscale et une planification fiscale agressive.

Marché du travail : le Parlement estime que les entreprises peuvent créer davantage d'emplois si l'accès à une main-d'œuvre qualifiée et hautement qualifiée est favorisée, de même que si la vie professionnelle et la vie de famille sont en harmonie, si des taxes raisonnables sont appliquées et la charge administrative et réglementaire est réduite au minimum.

Meilleure réglementation : le Parlement souligne la nécessité d'une réglementation plus efficace et plus clairement formulée qui puisse être mise en œuvre simplement permettant tant aux entrepreneurs qu'au personnel de bénéficier des possibilités et de la protection offertes par la législation relative à l'emploi et à la santé et la sécurité. Il se réjouit des mesures prises par la Commission pour réagir aux résultats de la consultation sur "les dix actes législatifs les plus contraignants pour les PME", qui aideront les entreprises à créer davantage de possibilités d'emploi. Il estime dans ce contexte que la Commission devrait d'urgence accorder la priorité à l'amélioration de ces réglementations d'une façon qui réponde aux préoccupations des PME.

Pour un «Année européenne de l'entrepreneuriat» : dans un amendement adopté en Plénière, les députés plaident enfin pour la désignation en 2017 d'une «Année européenne de l'entrepreneuriat» afin de favoriser le développement de l'esprit et des capacités d'entreprise dans l'UE.